

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal d'Écublens Jeudi 21 juin 2012 à 20h. Grande salle du Motty

Séance ouverte à 20 h 00.

Présidence: M. José BIRBAUM, Président du Conseil communal.

Appel: 59 membres présents lors de l'appel.

12 personnes excusées:

Mmes et MM. José Alvarez, Louis Ballerstedt, Sergio Batuca, Didier Boucard, Micheline Brülhart, David Cananiello, Pascal Conti, Jean-Paul Dudt, Pascal

Favre, Samuel Karlen, Nicolas Manzini, Luca Rizzo.

Arrivent plus tard : MM. Michel Miéville, Stéphane Schlatter, Pierre Zwahlen.

Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

Sonnerie de cloches.

Appel.

Communications présidentielles.

- 1. Approbation de l'ordre du jour.
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 10 mai 2012.
- Comptes de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge. - Exercice 2011. Rapport de la Commission de gestion.
 - Comptes de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Bussigny-près-Lausanne. Exercice 2011.
 Rapport de la Commission de gestion.
 - Comptes de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy. - Exercice 2011.
 - 6. Comptes de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet "Les Alouettes" à Morgins/VS. - Exercice 2011. Rapport de la Commission de gestion.
 - 7. Comptes du Service Défense Incendie et de Secours(SDIS) Chamberonne Exercice 2011.

- Rapport de la Commission de gestion.
- Rapports de la Municipalité et de la Commission de gestion sur la gestion et les comptes communaux Exercice 2011.
 Rapport de la Commission de gestion
- 9. Election du (de la) Président(e) 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013.
- 10. Election du 1^{er} (de la 1^{ère}) Vice-Président(e) 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013.
- 11. Election du 2^{ème} (de la 2^{ème}) Vice-Président(e) 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013.
- 12. Election de deux scrutateurs (trices) 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013.
- 13. Election de deux scrutateurs (trices) suppléants (tes) 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013.
- Nomination de la Commission de gestion (exercice 2012) –
 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013.
- 15. Communications municipales.
- 16. Divers.
- 17. Allocution de M. José Birbaum, Président du Conseil.

COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES

Après avoir salué notre Syndic, la Municipalité, le Conseil, M. le Boursier communal, nos Huissiers, les techniciens et le public, M. le Président communique à l'Assemblée les informations suivantes:

Le 12 mai dernier, la compagnie Blonay-Chamby nous a amené à Gruyères à l'occasion de notre sortie du Conseil. N'ayant pas de micro à disposition, je n'ai pu vous remercier en fin de journée de votre bonne humeur et de votre discipline. Nous n'avons personne oublié dans les geôles du château. Les 3 bouteilles de vin « réserve du Comté » offertes par le syndic de Gruyères lors de la présentation de sa ville, seront ouvertes tout à l'heure, après la séance.

Suite à la contestation de certains Conseillers dans la procédure de vote lors de notre dernier Conseil, j'ai demandé un avis au Service des communes et relations institutionnelles. Mme Fanny Grec, responsable du secteur juridique, a pris position, que je résume comme suit :

1) Concernant la demande de M. Germain Schaffner qui, doutant de la qualité du comptage, a formulé la demande d'ouvrir un 2^{ème} débat au sens de l'article 100, alinéa 1 de notre règlement. Notre règlement précise à cet article que :

Lorsque immédiatement après l'adoption d'un objet porté à l'ordre du jour, le tiers des membres présents demande que cet objet soit soumis à un second débat, il doit être procédé à ce dernier dans la plus proche séance.

Mme Grec estime que, formellement, le terme « adoption »semble viser plus particulièrement les objets qui ont été **approuvés** par le conseil. Mais elle estime également que la pratique peut admettre une acceptation large de ce terme, en prévoyant également la soumission des objets **refusés** au second débat.

A ma question subsidiaire de savoir si « second débat » implique d'office également un nouveau vote, la réponse est affirmative.

2) A cette occasion, j'ai appris de Mme Grec que le conseiller Morel s'est enquis auprès d'elle de la légitimité de mon refus de soumettre le préavis à un vote nominal, immédiatement après ma communication du résultat final aboutissant à un refus du préavis no 9/2012 par le Conseil.

Mme Grec précise

- que l'article 98 de la loi sur le Grand conseil qui prévoit qu'immédiatement après un vote, un député peut demander un vote nominal, **ne s'applique pas** en la circonstance,
- que notre règlement uniquement en son article 96 prévoit la possibilité qu'une contre épreuve peut être demandée ou opérée spontanément par le bureau en <u>cas de doute</u> <u>sur la majorité.</u>

En la circonstance, j'avais naturellement demandé, préalablement à la communication de mon vote à tous les conseillers, si les scrutateurs étaient sûrs de leur décompte, et j'avais eu une réponse affirmative. Il n'avait donc pas doute.

Mme Grec conclut donc à ce que j'étais légitimé à refuser un nouveau vote, à l'appel nominal.

Résultats des votations fédérales du 17 juin 2012

Objet no 01, Epargne-logement

Electeurs inscrits : 5'212

Participation 43.28%

Bulletins entrés 2'256

Blanc 71 Nuls 0

Valables 2'185

Oui 794 Non 1'391

Objet no 02, Epargne-logement

Electeurs inscrits: 5'212 Participation 43.28% Bulletins entrés 2'256 Blanc 66 Nuls 1

Valables 2'189

Oui 397 Non 1'792

Objet no 03, Modification de la LaMal

Electeurs inscrits: 5'212 Participation 43.28%

Bulletins entrés 2'256 39 Blanc Nuls 1

2'216 Valables

Oui 161 Non 2'055

Résultats des votations cantonales du 17 juin 2012

Assistance au suicide

Electeurs inscrits: 5'212

Participation pour tous les suffrages 43.28%

Bulletins entrés 2'256 Blanc 0 Nuls 0

2'256 Valables

Suffrage Initiative

Oui 894 Non 1'297

Sans réponse 65

Suffrages contre-projet

Oui 1'401 Non 748 107 Sans réponse

Suffrages question subsidiaire

Initiative 567

Contre-projet 1'522

Sans réponse 167

Au chapitre des représentations :

Le 22 mai, M. Germain Schaffner, 1^{er} vice-président et moi-même avons répondu à l'invitation du Président du Grand Conseil adressée aux présidents des conseils communaux vaudois. Monsieur Philippe Schwab, secrétaire du conseil des Etats, nous a parlé des compétences des commissions de gestion et des finances.

Le 23 mai, j'ai représenté le Conseil à l'assemblée générale de l'Association des parents d'élèves. J'ai été étonné de constater que le corps enseignant n'y était pas représenté, malgré l'invitation qui leur a été adressée. L'APE me prie d'informer les membres du Conseil que le sondage sur les besoins des parents d'élèves en accueil parascolaire à Ecublens est consultable sur le site de l'APE Ecublens. (www: ape-vaud.ch/ecublens)

Le 6 juin dernier, j'ai adressé au nom du Conseil quelques mots de remerciements au comité du Refuge d'Ecublens, lors de son assemblée générale 2012.

Hier 20 juin, j'ai représenté le Conseil communal à la sortie des Ainés. Ce fut une superbe journée sur lac à bord du bateau Le Lausanne. J'ai adressé des salutations en votre nom aux près de 500 invités présents, ainsi que nos meilleurs vœux de santé.

Sur demande de M Alain Blanchoud, je prie les membres de la commission de gestion qui seront élus tout à l'heure de prendre contact avec lui pour noter la date de la première réunion.

Par ailleurs, je prie également les membres du Bureau du conseil qui seront élus ce soir de se retrouver brièvement après cette séance auprès de notre secrétaire M. Michel Hausermann.

A 20h10 arrivées de MM. Stephane Schlatter et Pierre Zwahlen, l'effectif passe à 61 Conseillers présents.

POINT 1. APPROB ATION DE L'ORDRE DU JOUR.

M. le Président ouvre la discussion, elle n'est pas demandée. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité moins une abstention.

POINT 2. APPROBATION DU P.V.DE LA SEANCE DU 10 mai 2012.

- M. le Président ouvre la discussion.
- M. le Secrétaire propose une modification sur la demande de M. Didier Lannaz, Municipal.

A la page 14, au dernier paragraphe, 3^{ème} ligne, il faut corriger « ce franchissement était prévu à 33 mio » par <u>ces franchissements étaient prévus à 33 mio.</u>

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close.

Au vote **le PV de la séance du 10 mai est accepté** avec la modification demandée à l'unanimité.

M. le Président remercie le Secrétaire pour ce PV. particulièrement copieux.

A 20h15 arrivée de M. Michel Miéville, l'effectif passe à 62 Conseillers présents.

POINT 3. Comptes de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge. - Exercice 2011.

Lecture du rapport par M. Alain Blanchoud, rapporteur de la Commission de gestion. **M. le Président** ouvre la discussion, elle n'est pas demandée, elle est close.

Au vote, les comptes de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge, exercice 2011 sont acceptés à l'unanimité.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le rapport des Municipalités des communes de Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens et Saint – Sulpice;
- ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

D'approuver les comptes de l'exercice 2011 tels que présentés concernant l'objet :

Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – Entretien des collecteurs de concentration.

<u>POINT 4. Comptes de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Bussigny-près-Lausanne. Exercice 2011.</u>

Lecture du rapport par M. Alain Blanchoud, rapporteur de la Commission de gestion. **M. le Président** ouvre la discussion, elle n'est pas demandée, elle est close.

Au vote, les comptes de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Bussigny-près-Lausanne, exercice 2011 sont acceptés à l'unanimité.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le rapport des Municipalités des communes de Bussigny-près-Lausanne, Ecublens et Echandens ;
- ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

D'approuver les comptes de l'exercice 2011 tels que présentés concernant l'objet :

Commune de Bussigny-près-Lausanne – Station d'épuration des eaux usées.

POINT 5. Comptes de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy. - Exercice 2011.

M. le Président ouvre la discussion car il n'y a pas de discussion sur ces comptes. La discussion n'est pas demandée, elle est close.

Au vote, les comptes de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy, exercice 2011 sont acceptés à l'unanimité moins 1 abstention.

En conséquence :

Le Conseil communal d'Ecublens VD,

vu les comptes présentés par la Commission intercommunale de la Station d'Epuration des eaux usées de Lausanne-Vidy,

ouï le rapport de la Commission chargée de son étude

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'approuver les comptes 2011 tels que présentés par la Commission intercommunale mentionnée ci-dessus concernant l'objet:

Comptes de la Station d'Epuration des eaux usées de Lausanne-Vidy.

POINT 6. Comptes de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet "Les Alouettes" à Morgins/VS. - Exercice 2011.

Lecture du rapport par M. Alain Blanchoud, rapporteur de la Commission de gestion. **M. le Président** ouvre la discussion, elle n'est pas demandée, elle est close.

Au vote, les comptes de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet "Les Alouettes" à Morgins/VS, exercice 2011 sont acceptés à l'unanimité moins 1 abstention. En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le rapport des Municipalités des communes de Crissier, Ecublens et Saint Sulpice;
- ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

D'approuver les comptes de l'exercice 2011 tels que présentés concernant l'objet :

Entente intercommunale – Communes de Crissier, Ecublens et Saint-Sulpice – Exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins VS.

POINT 7. Comptes du Service Défense Incendie et de Secours(SDIS) Chamberonne. Exercice 2011.

Lecture du rapport par M. Alain Blanchoud, rapporteur de la Commission de gestion. **M. le Président** ouvre la discussion, elle n'est pas demandée, elle est close.

Au vote, les comptes du Service Défense Incendie et de Secours(SDIS) Chamberonne, exercice 2011 sont acceptés à l'unanimité.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le rapport des Municipalités des communes de Chavannes-près-Renens, Ecublens et Saint-Sulpice;
- ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

D'approuver les comptes de l'exercice 2011 tels que présentés concernant l'objet :

SDIS Chamberonne, communes de Chavannes-près-Renens, Ecublens et Saint-Sulpice pour l'exploitation du Service du feu.

POINT 8. Rapports de la Municipalité et de la Commission de gestion sur la gestion et les comptes communaux - Exercice 2011.

M. le Président propose de procéder comme suit :

- 1. Ouverture de la discussion sur :
 - le Rapport de gestion de la Municipalité 2011, chapitre par chapitre.
 - les Comptes 2011 par dicastère.
 - le Rapport de la Commission de gestion 2012 sur l'exercice 2012, avec la lecture des remerciements et des conclusions du rapport de la Commission de gestion.
- 2. Réponses de la Municipalité aux questions de la Commission de gestion.
- 3. **Discussion générale** sur le Rapport de gestion de la Municipalité 2011 et les comptes communaux 2011, le rapport de la commission de gestion et les réponses aux questions par la municipalité, avant de passer au vote.

M. le Président demande s'il y a une objection à cette façon de faire. Ce n'est pas le cas et **M. le Président** ouvre la discussion sur le Rapport de gestion de la Municipalité.

- Préambule et délégation pages 1 à 17 la discussion n'est pas demandée.
- Conseil communal pages 18 à 34 la discussion n'est pas demandée.
- Administration générale pages 35 à 39 la discussion n'est pas demandée.
- Ressources humaines pages 40 à 46 la discussion n'est pas demandée.
- Finances pages 47 à 49 la discussion n'est pas demandée.
- Police Ouest lausannois pages 50 à 52 la discussion n'est pas demandée.
- Contrôle des habitants pages 53 à 59 la discussion n'est pas demandée.
- Feu, pages 60 à 68 la discussion n'est pas demandée.
- Travaux, infrastructures, domaines et environnement pages 69 à 86, la discussion n'est pas demandée.
- Affaires sociales et petite enfance, pages 87 à 98.
- Affaires scolaires pages 99 à 121.
- **M. Georges-Henri Chevallaz** souhaite attirer notre attention à la page 104, 1^{er} et 2^{ème} paragraphes. Concernant les jeunes qui ont de la peine à trouver des places d'apprentissage. En consultant les statistiques qui sont posées par la Commune d' Ecublens on voit qu'en VSG il y a 9 élèves qui sont sans solution et qui ont dû se

résoudre à une solution du type OPTI. Ce qui est encore plus effrayant c'est qu'il y a eu 39 élèves VSO et sur ces 39 élèves 25 ont été inscrits dans une mesure de transition. Il nous laisse calculer le pourcentage mais cela dépasse largement les 50% de jeunes en VSO qui n'ont pas trouvé de places d'apprentissages sur la Commune. Il se sent interpellé par ces statistiques et il espère que nous aussi car il y a encore des jeunes qui cherchent à l'heure actuelle et il nous recommande si nous avons des connaissances ou des adresses pour ces jeunes et même si nous-mêmes pouvons faire des efforts de ce côté-là ce serait très apprécié. Il nous rappelle que dans 24H il y a eu récemment par rapport à ça un article qui disait qu'il reste des places d'apprentissage mais qu'elles ne sont pas forcément adaptées aux apprentis. Il trouve intéressant que nous ayons ces chiffres en tête lorsque l'on parle de la jeunesse car ce n'est pas facile pour tout le monde quand même. Il poursuit avec la page 118 sur l'organigramme de la direction des écoles. Cet organigramme l'interpelle car il n'est pas tout-à-fait au courant des choses mais il lui semblait que M. Lugon n'est pas sous l'autorité de la Municipalité ni du Conseil d'Etablissement mais quand on voit cet organigramme il le trouve trompeur par rapport à la réalité. Il s'est renseigné et effectivement M. Lugon est employé par la DFJC. Il souhaiterait que pour notre visibilité cet organigramme soit un peu modifié pour que ce soit plus clair et il nous dit que c'est un vœu qu'il formule.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée.

- Urbanisme, constructions, mobilité pages 122 à 138, la discussion n'est pas demandée.
- Bâtiments, épuration des eaux, développement durable pages 139 à 145, la discussion n'est pas demandée.
- Culture, jeunesse, sports, intégration, églises pages 146 à 157, la discussion n'est pas demandée.
- Associations, fondations et institutions extérieures pages 158 à 201, la discussion n'est pas demandée.
- **M. le Président** passe maintenant aux comptes 2011 et il ouvre la discussion sur le 1^{er} dicastère
- Administration générale pages 17 à 31, puis il poursuit avec
- Finances pages 33 à 39
- Domaines et bâtiments pages 41 à 51
- Travaux pages 53 à 63
- Instruction publique et cultes pages 65 à 77
- Police 79 à 83
- Sécurité sociale 85 à 91
- **M. Le Président** poursuit avec les comptes de fonctionnement par nature pages 92 à 95, tableau résumé des investissements page 97, comptes d'investissements par Direction pages119. Inventaire des titres page 121, inventaire des immeubles pages 123 à 126. Cautionnement et engagement page 127.

Pour toutes les pages mentionnées ci-dessus la discussion n'est pas demandée.

- M. le Président poursuit avec les pages jaunes 1 à 14, la discussion n'est pas demandée.
- M. le Président poursuit avec le Rapport de la Commission de gestion et il donne la parole au Rapporteur de la Commission de gestion M. Alain Blanchoud.
- M. Alain Blanchoud nous lit les remerciements et les conclusions du Rapport de la Commission de gestion.
- M. le Président remercie M. Blanchoud et passe aux réponses de la Municipalité concernant les questions de la Commission de gestion 2012 pour l'exercice 2011.
 M. le Président passe aux réponses des questions 1 à 10, la discussion n'est pas demandée.
- **M. Alain Blanchoud** nous lit les vœux de la Commission de gestion qui sont consignés en page 20 du Rapport de la Commission de gestion.

- **M. le Président** ouvre la discussion générale sur les comptes 2011 et le rapport de gestion de la Commune, sur le rapport de la Commission de gestion et les réponses aux questions par la Municipalité avant de passer à l'approbation des comptes.
- M. Pierre Zwahlen aimerait rendre hommage à la Municipalité pour ses comptes 2011. A raison, l'Exécutif souligne dans ses pages jaunes la situation financière très saine de la Commune. La fortune nette est de 22 mio, un état financier que bien d'autres villes de l'Ouest et du Canton peuvent envier. Il rappelle que le budget 2011 prévoyait un déficit de 1'300'000.- en chiffres ronds et le prélèvement de 1 mio dans la réserve générale. Tout au contraire les comptes se bouclent par un excédent de revenu de frs. 940'000.-. En comparaison du budget le résultat est ainsi amélioré de frs. 2'650'000.- si l'on tient compte encore de l'amortissement supplémentaire de frs. 400'000.- hors du gain de la péréquation entre communes. Ce différentiel de frs. 2.65mio révèle la bonne santé communale. Alors que s'ouvre bientôt le Centre social et culturel qui bénéficiera aux enfants, aux familles, aux sociétés, aux usagères et usagers d'Ecublens. Cela rend optimiste vu la situation économique encore ici préservée en regard de la crise internationale et en regard aussi du dynamisme de la Ville comme haut lieu de formation à l'échelle de tout le pays. Cela rend optimiste aussi certainement pour ces comptes 2012 tels que nous auront à les traiter dans une année. Il souhaite terminer par un clin d'œil. « la Commune a décidément les movens de faire un effort pour sa plus jeune génération en faveur des transports publics » et il pense que nous l'aurons compris.
- **M. le Président** nous lit les conclusions des comptes communaux à la page 14, il nous lit aussi les conclusions du Rapport de gestion de la Municipalité page 202, il nous lit également les conclusions du Rapport de la Commission de gestion.
- M. le Président passe au vote sur la gestion et les comptes 2011.

Au vote, la gestion et les comptes communaux tels que présentés sont acceptés à l'unanimité.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le rapport de la Municipalité sur cet objet ;
- ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

D'approuver les comptes de l'exercice 2011 tels que présentés concernant l'objet :

Gestion et comptes communaux.

Avant de clore ce point, **M. le Président** aimerait encore féliciter et remercier la Municipalité ainsi que M. Claude Salzmann Boursier communal et M. Philippe Poget Secrétaire municipal pour la qualité des documents remis. Il tient également à remercier la Commission de gestion et la Commission des finances pour l'excellent travail qui a été réalisé.

<u>M. Pierre Kaelin, Syndic</u> aimerait remercier au nom de la Municipalité la Commission de gestion pour son excellente collaboration car il faut le relever lorsque c'est le cas. Il y a eu de nombreuses questions et la Municipalité a pu y répondre et elle a beaucoup apprécié cette collaboration. Il souhaite aussi remercier tous les collaborateurs qui ont fait un gros travail comme on a pu le constater. Le rapport de gestion est un gros travail pour les collaborateurs et il souhaite vraiment les remercier ainsi que pour tout le travail accompli durant l'année.

POINT 9 - Election du (de la) Président(e) - 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013.

M. le Président rappelle que le vote se déroulera à bulletins secrets comme prévu par notre règlement. Il attend les propositions.

M. Aitor Ibbarola propose au nom du groupe PSIG la candidature de M. Germain Schaffner.

Il n'y a pas d'autres propositions et **M. le Président** demande à M. l'Huissier de distribuer les bulletins de vote.

Résultat du vote :

Effectif des Conseillers 62 Quorum 32 Bulletins rentrés 62

- M. Germain Schaffner est élu avec 37 suffrages, il y a 17 blancs et 8 voix éparses. Des applaudissements saluent cette élection et M. le Président félicite M. Schaffner pour son élection.
- **M.** Germain Schaffner nous dit qu'il accepte son élection avec un très grand plaisir mais avec aussi le sentiment d'une grande responsabilité et sa volonté affirmée d'être au service de l'ensemble du Conseil communal et il nous remercie chaleureusement de lui avoir accordé notre confiance. L'année passée au mois de juin, lorsque le Conseil l'a élu au poste de 1^{er} vice-président il n'osait pas se projeter au-delà des semaines difficiles à venir. Il nous dit qu'il est tellement heureux d'être là, parmi nous et en pleine forme. Il mesure toute la chance qu'il a de vivre ces moments. Afin de soutenir son action et par solidarité pour les enfants malades et les enfants qui souffrent, il aimerait faire don de son indemnité de Président du Conseil communal, le moment venu, à l'Association Destiny.

Un flot d'applaudissements salue cette information.

POINT 10 - Election du 1^{er} (de la 1^{ère}) Vice-Président(e) - 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013.

M. le Président rappelle que le vote se déroulera à bulletins secrets comme prévu par notre règlement. Il attend les propositions.

M. Alain Blanchoud propose au nom du groupe UDC la candidature de M. Cédric Weissert.

Il n'y a pas d'autres propositions et **M. le Président** demande à M. l'Huissier de distribuer les bulletins de vote.

Résultat du vote :

Effectif des Conseillers 62
Bulletins rentrés 62
Nul 1
Valables 61
Quorum 31

- M. Cédric Weissert est élu avec 42 suffrages, il y a 18 blancs et 1 voix éparse. Des applaudissements saluent cette élection et M. le Président félicite M. Weissert pour son élection.
- **M. Cédric Weissert** remercie le Conseil pour ce vote et il espère être à la hauteur des attentes. Il remercie encore pour la confiance témoignée.

POINT 11 - Election du 2^{ème} (de la 2^{ème}) Vice-Président(e) – 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013.

- **M. le Président** rappelle que le vote se déroulera à bulletins secrets comme prévu par notre règlement. Il attend les propositions.
- M. Hans-Peter Guilbert propose au nom du groupe FORUM la candidature de M. Jean-Claude Merminod.

Il n'y a pas d'autres propositions et **M. le Président** demande à M. l'Huissier de distribuer les bulletins de vote.

Durant le dépouillement du scrutin, M. Jean-Claude Merminod, scrutateur, rejoint les rangs du Conseil et de ce fait ne participe pas au dépouillement.

Résultat du vote :

Effectif des Conseillers 62 Bulletins rentrés 62 Valables 62 Quorum 32

- M. Jean-Claude Merminod est élu avec 52 suffrages, il y a 10 blancs et aucune voix éparse. Des applaudissements saluent cette élection et M. le Président félicite M. Merminod pour son élection.
- **M. Jean-Claude Merminod** remercie le Conseil pour la confiance témoignée et il fera tout pour être à la hauteur de la tâche.

POINT 12 - Election de deux scrutateurs (trices) - 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013.

- M. le Président attend les propositions.
- M. Stéphane Masson propose au nom du Groupe PLR/ID la candidature de M. Gérald Lagrive.
- M. Hans-Peter Guilbert propose au nom du Groupe FORUM la candidature de Mme Chantal Junod Napoletano.

Il n'y a pas d'autres propositions et **M. le Président** propose d'élire par acclamations les 2 candidats proposés. Des applaudissements confirment ces élections et **M. le Président** félicite les 2 élus.

<u>POINT 13 - Election de deux scrutateurs (trices) suppléants (tes) - 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013.</u>

- **M. le Président** attend les propositions.
- M. Nicolas Morel propose au nom du Groupe des VERTS la candidature de Mme Nicole Roggo.
- M. Germain Schaffner propose au nom du Groupe PSIG la candidature de M. Pascal

Il n'y a pas d'autres propositions et **M. le Président** propose d'élire par acclamations les 2 candidats proposés. Des applaudissements confirment ces élections et **M. le Président** félicite les 2 élus.

POINT 14 - Nomination de la Commission de gestion (exercice 2012) - 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013.

- M. le Président attend les propositions.
- M. Stéphane Masson propose au nom du Groupe PLR/ID les candidatures de Mme Christine Meyer-Favey et de MM. Louis Ballerstedt et Salvatore Vero.
- M. Germain Schaffner propose au nom du Groupe PSIG les candidatures de Mme Sylvie Pittet Blanchette et de MM. Franck Archinard et Daniel Sage.

Mme Christiane Roy Blanchoud propose au nom du Groupe UDC la candidature de M. Alain Blanchoud.

- M. Nicolas Morel propose au nom du Groupe des VERTS la candidature de M. Jean-Luc Roggo.
- M. Hans-Peter Guilbert propose au nom du Groupe FORUM les candidatures de MM. Christophe Cartier, François Chapuis et Jorge Ibarrola.
- **M. le Président** rappelle que nous sommes en présence de 11 candidatures pour 11 postes à repourvoir et il nous propose d'accepter ces candidatures par acclamations. Des applaudissements confirment la nomination de la Commission de gestion.

POINT 15 - Communications municipales.

M. le Président nous informe qu'il n'y a pas de Communications municipales ce soir.

POINT 16 - Divers.

- M. le Président ouvre la discussion.
- M. Frédéric Hubleur souhaite déposer une Interpellation à la Municipalité dont la teneur est :
 « Quelles modalités pour une taxe sur les déchets à Ecublens ».
 Cette Interpellation figure en annexe no 1 du présent PV.
- **M** le **Président** demande si 5 personnes soutiennent cette interpellation. C'est le cas et cette interpellation est envoyée à la Municipalité.
- **M. le Président** rappelle que la Municipalité doit répondre par écrit mais qu'elle peut prendre position maintenant ce qui ne la dispense pas du rapport écrit.
- M. Christian Maeder, Municipal répond qu'effectivement Lausanne a déjà fait des annonces mais qu'en ce qui concerne Ecublens et les communes du district de l'Ouest ils sont en phase de préparation du préavis et du règlement qui sera soumis à la bienveillance et au questionnement du Conseil. Cet automne nous aurons un préavis et un projet de règlement qui concerneront une rétrocession aux habitants d'Ecublens et toutes ces modalités nous seront soumises dans le même temps. La mise en application en principe a été fixée au 1^{er} janvier 2013. Toute cette préparation est faite en concertation avec les communes voisines et il se demande si Lausanne a bien fait d'annoncer déjà qu'elle voulait faire au mètre cube d'habitation car ce n'est pas certain que la causalité soit reconnue et pour lui dans un premier avis les mètres cubes ne sont pas forcément causals. On ne va pas copier Lausanne, on va faire en sorte quelque chose qui tienne la route et aussi qui tienne compte des différentes tendances politiques et on essayera d'avoir quelque chose qui soit uniforme au niveau de l Ouest si possible et de Valorsa.

Mme Anne-Thérèse Guyaz nous rappelle qu'elle termine comme quelques uns d'entre nous sa première année de Conseillère communale. Elle a découvert beaucoup de choses et a encore beaucoup de choses à apprendre. Il y a aussi les rapports des Commissions ad hoc, certes leurs lectures personnelles pour préparer la séance lui permettent d'apprendre plus et aussi comment en rédiger un. Toutefois, elle reste toujours un peu sceptique sur le temps passé durant nos séances à lire ces rapports en entier. Elle trouve que nous avons largement le temps de les lire avant. C'est la raison pour laquelle, elle nous informe qu'elle va faire parvenir au nouveau Bureau du Conseil communal une proposition d'amendement du règlement communal qui permettra à la Commission qui s'en occupera de voir si elle veut que le rapport soit lu dans son entier. Elle souhaitait nous avertir qu'elle allait faire cette demande.

M. Nicolas Morel aimerait revenir sur un sujet qui n'a pas pu être entièrement traité lors de la précédente séance car il était déjà passé minuit. Il s'agit des réponses à un certain nombre de questions posées concernant UPC-Cablecom et TvT-Services. Il ne veut pas revenir sur l'ensemble des questions car une bonne partie de ces questions ont reçu une réponse qui le satisfait. Par contre, il y a un point essentiel sur lequel il aimerait insister. Il s'agit du problème

de l'opacité et du fait que le contrat conclu entre Tvt-Services et UPC-Cablecom ne soit pas connu de la part des personnes de la Commune qui s'occupent de ce sujet. Il nous dit qu'évidemment il a une certaine méfiance envers UPC-Cablecom et il pense que nous l'avons tous compris. Il a appris aujourd'hui, et il va faire une comparaison avec quelque chose de toutà-fait différent, l'achat des avions de combat par l'armée suisse. C'est intéressant, car on apprend aujourd'hui au sujet de ces achats qu'en fait le contrat qui a été signé et qui était aussi un contrat secret, que sous ce contrat se cache quelque chose de différent que ce que l'on avait discuté jusqu'à présent. Il ne s'agit pas d'un contrat où la Suisse est cliente mais il s'agirait d'un contrat où la Suisse est partenaire de la Suède pour ces achats d'avions de combat. Evidemment ça nous entraine très loin parce que cela va entrainer des frais plus importants que ce qui est prévu. Bien entendu nous ne sommes pas au même niveau mais quand on voit ces contrats et qu'il y a une grande opacité sur ces contrats on peut toujours se poser des questions sur les choses qui sont cachées et se demander s'il n'y a pas un lézard qui va surgir à propos de ces problèmes. Du fait qu'il manque de confiance vis-à-vis d'UPC-Cablecom mais pas de TvT-Services il a toujours la crainte qu'il y ait quelque chose qui sorte et que tout-à-coup on se rend compte que UPC-Cablecom a des assez mauvaises intentions vis-à-vis de TvT-Services.

M. Pierre Kaelin, Syndic ne souhaite pas épiloguer la dessus, simplement il tient à rappeler à M. Morel que si il y a certaines questions elles peuvent être posées. Ce matin il y a eu l'Assemblée générale de TvT-Services SA et de SIE SA et M. Morel était présent. On a essayé de lui expliquer que dans une Société il est difficile de pouvoir tout dévoiler. On lui a dit qu'il faudrait demander à Swisscom s'ils sont d'accord de nous dévoiler leurs « secrets » qu'ils auraient cachés dans leurs contrats car ils ont sûrement plusieurs contrats. M. le Syndic nous dit que même si on lui montre les contrats de Swisscom il ne montrera pas ceux du partenariat avec UPC-Cablecom. Notre Syndic nous dit aussi que le mot méfiance utilisé par M. Morel le dérange, car si M. Morel a une méfiance, il a également une méfiance par rapport aux administrateurs de la Société. Il rappelle que ce n'est pas UPC-Cablecom qui a fait un contrat avec TvT mais c'est l'inverse. Ce matin, on lui a bien expliqué qu'il y avait 2 solutions, soit on liquidait la Société par ce que l'on ne pouvait pas aujourd'hui régater contre un Swisscom. Il dit à M. Morel que ce n'est pas l'endroit ici au Conseil d'Ecublens de discuter de ce genre de choses. Il rappelle que M. Morel a une procuration par délégation et qu'elle lui donne l'instruction de vote de la Municipalité. Si vous n'acceptez pas cette position elle pourrait être revue et de faire ce qui serait plus normal, c'est que finalement le délégué à l'Assemblée générale soit un Municipal qui représenterait l'Exécutif. On en a parlé ce matin et il a cité un exemple soit les TL. Il y a un Conseil d'administration, il y a un comité de direction et le délégué à l'Assemblée générale est un membre de l'Exécutif. Il rappelle qu'à l'époque en 1999, lorsque la SA a été créée, c'était un peu émotionnel puisqu'il y avait une entente intercommunale où les quatre Conseils communaux devaient se prononcer sur les achats etc. La demande avait été faite à l'époque pour que finalement un représentant du législatif puisse être le délégué par procuration aux Assemblées générales de TvT-Services et SIE-SA. Il espère que l'on en arrêtera là car finalement il se demande si on va en parler à chaque Conseil. Il espère, vu que M. Morel a été nommé pour 5 ans, que durant ces 5 prochaines années il va pouvoir peut-être changer d'avis vis-à-vis de TvT-Services avec le partenariat d'UPC-Cablecom.

Mme Sylvie Pittet Blanchette souhaite intervenir au sujet de la Galerie du Pressoir. Son intervention dans son intégralité figure en annexe no 2 du présent PV.

M. Didier Lannaz, Municipal répond qu'il a bien entendu l'intervention de Mme Pittet Blanchette mais qu'en fait il ne la comprend pas. Il y a tellement de chose qui sont dites et qui sont inexactes et c'est totalement étonnant. Il rappelle à Mme Pittet Blanchette qu'elle a le droit de parole mais qu'elle ne peut pas dire n'importe quoi. Ce projet a passé 3 fois en Commission technique et sur ces 3 fois il a été refusé 2 fois. La 3ème fois ce projet a été adapté au règlement communal. Que peut-on faire de plus ? Il rappelle que si quelqu'un veut faire passer une mise à l'enquête en force il peut le faire et on ne peut pas le retenir. Ensuite, si les gens veulent faire opposition, ils le font. Il y a eu 13 oppositions et pour le moment ces oppositions n'ont pas encore été traitées, elles n'ont pas encore passé en Municipalité. La mise à l'enquête est terminée et d'après la Commission technique tout a été fait dans les règles de l'art. On a demandé un avis de droit à Maître Girardet qui fait aussi partie de la Commission de

l'Urbanisme et qui a dit que vis-à-vis du droit de vue, il n'a pas été inscrit au registre foncier. Cela veut dire qu'à l'époque les choses étaient différentes, on mettait à l'enquête une fenêtre et on pensait que puisqu'il n'y avait pas d'opposition l'affaire était réglée. Non, malheureusement il fallait la mettre au registre foncier et ça n'a pas été fait. Il rappelle qu'ils font leur travail, il y a des « pros » et ils sont plusieurs et ils ont fait leur travail. Maintenant cela va être un débat d'avocats. Cela va passer en Municipalité et il ne sait pas si les oppositions vont être levées ou pas. De toute façon on aura soit l'un, soit l'autre sur le dos.

M. Jorge Ibarrola aimerait déposer une interpellation intitulée « Dépassement des effectifs des classes au Collège du Pontet ».

Cette interpellation figure dans son intégralité en annexe no 3 du présent PV.

- M. le Président demande si 5 personnes soutiennent cette interpellation. C'est le cas mais M. le Président rappelle qu'il n y a pas encore de réponse de la Municipalité et la discussion pour l'instant n'est pas ouverte. La Municipalité peut maintenant si elle veut s'exprimer comme elle l'a fait avant mais elle répondra formellement par écrit et la discussion sera ouverte à ce moment là et une résolution pourra être décidée. Il rappelle que l'on n'est pas en train de voter une résolution.
- **M.** Jorge Ibarrola invite la Municipalité à répondre maintenant, il y a une raison à cela, c'est que nous nous reverrons uniquement en septembre et que les classes seront ouvertes à la fin du mois d'août. Il pense qu'il est opportun qu'une discussion ait lieu ici et que le cas échéant si des réponses existent elles soient données ici et que si les réponses ne sont pas satisfaisantes le Conseil communal se prononce sur la proposition de résolution qu'il a faite. Il rappelle que le règlement du Conseil communal ne dit pas clairement qu'il faut nécessairement reporter la discussion à la prochaine séance.
- **M. le Président** rappelle qu'il faut une réponse officielle de la Municipalité, si elle veut la faire verbalement et que vous l'acceptez sans rapport écrit il n'a personnellement pas d'objection mais la Municipalité n'est pas obligée de répondre immédiatement.

<u>Mme Pascale Manzini, Municipale</u> nous dit qu'elle reçoit cette interpellation à propos des effectifs et des articles de lois, elle nous dit qu'on est un peu entre 2 lois en ce moment. Elle transmettra ces éléments au Directeur immédiatement puisque nous sommes dans la préparation de l'année scolaire prochaine et elle espère qu'avec cette interpellation et cette demande du Conseil communal M. le Directeur pourra obtenir une meilleure enveloppe pour pouvoir le cas échéant ouvrir des classes si nécessaires.

M. le Président demande à Mme la Municipale si elle considère sa réponse comme définitive ou si elle pense revenir avec une réponse plus complète.

Mme Pascale Manzini, Municipale nous dit que la Municipalité peut demander l'ouverture des classes mais il faudrait d'abord avoir un rapport de M. Lugon quant à la pertinence de ces éléments. Si effectivement, il ressort que d'autres classes seront ouvertes contrairement au nombre décidé par la loi la Municipalité fera en sorte que la loi soit respectée. Actuellement on ne connait pas les effectifs et c'est la raison pour laquelle elle dit qu'elle va remettre cette interpellation immédiatement à la Direction des écoles afin qu'ils tiennent bien compte de ces éléments.

M. le Président reformule sa question car il aimerait savoir si il ouvre la discussion ou pas ? Est-ce que Mme la Municipale considère sa réponse comme définitive ?

Mme Pascale Manzini, Municipale répond qu'elle considère comme une réponse définitive mais qu'elle ne peut pas entrer dans le fonctionnement de la Direction des écoles qui ressort de la Direction de l'enseignement obligatoire qui est une Direction cantonale. En qualité de Municipale elle va faire son travail, c'est-à-dire prendre garde qu'il n'y ait pas des classes qui soient ouvertes avec des effectifs hors la loi mais il se peut aussi que ce soit la DGEO qui ait octroyé des dérogations pour ces dépassements. Elle va en parler avec le Directeur et le mieux sera fait. Elle comprend tout à fait qu'il faille respecter cette loi mais elle sait aussi que le

Département a des dérogations pour les dépassements. Sa réponse pour le moment ne peut pas être plus que celle-là.

M. le Président répond à Mme la Municipale que puisqu'elle ne dit pas qu'elle va revenir sur le sujet, il considère que c'est sa réponse définitive et M. le Président ouvre la discussion. La discussion n'est pas demandée et M. le Président soumet la résolution au Conseil. Il nous relit la résolution.

« Le conseil communal exprime son étonnement face au dépassement des effectifs d'une ou plusieurs classes de l Établissement primaire et secondaire d'Écublens et attend des mesures concrètes de la Municipalité pour que la direction de cet établissement se conforme à la loi sans délai ».

M. le Président demande à ceux qui acceptent cette résolution veulent bien le signaler en levant la main.

Au vote, **cette résolution est acceptée par le Conseil**, il y a une opposition et 11 abstentions.

M. Pierre Zwahlen souhaite exprimer un vœu devant le Conseil intitulé « Augmentation de l'aide communale aux démunis du Sud ».

Ce vœu figure dans son intégralité en annexe no 4 du présent PV.

<u>Mme Anne-Claude Gilli-Studer</u> souhaite informer au sujet de la remise d'un prix. Cette information est en annexe no. 5 du présent PV.

Elle conclut son intervention en remerciant la Commission Suisse-Etrangers dans son intégralité, I APE, les enseignantes de ce projet « Piccolo Voice » ainsi que les écoles qui participent. Il y a une super collaboration et c'est précieux. Cette victoire est à nous tous.

M. le Président poursuit dans les divers, la parole n'est pas demandée et il clôt ce point.

POINT 17 - Allocution de M. José Birbaum, Président du Conseil.

Cette allocution figure dans son intégralité en annexe no 6 du présent PV.

M. le Président clôt la séance, il est 22.15.

Ecublens, le 17 septembre 2012

Le Président

Le Secrétaire

José Birbaum

Michel Häusermann

Annexes: mentionnées (6).